



Réponse du ministre de la Famille, des Solidarités, du Vivre ensemble et de l'Accueil Max Hahn à la question parlementaire n°2905 de l'honorable député Charles Weiler concernant les structures d'accueil pour les demandeurs d'une protection internationale.

- Le Gouvernement peut-il fournir une liste des structures d'accueil pour demandeurs de protection internationale par commune, en précisant leur capacité maximale ?
- Quel est le nombre actuel de personnes logées dans chacune de ces structures, respectivement le taux d'occupation de celles-ci ?

Veuillez trouver ci-dessous la liste des structures d'hébergement temporaire pour demandeurs de protection internationale et bénéficiaires de protection temporaire, avec leur capacités et taux d'occupation respectifs :

Commune	Nb total de lits	Taux d'occupation
Beaufort	66	100.00%
Beaufort	28	100.00%
Berdorf	110	96.43%
Berdorf	191	100.00%
Bertrange	26	96.19%
Bettembourg	60	90.41%
Biwer	29	100.00%
Biwer	69	100.00%
Bourscheid	36	95.24%
Bous	11	94.29%
Diekirch	300	100.00%
Diekirch	62	100.00%
Differdange	184	100.00%
Differdange	16	98.97%
Differdange	77	100.00%
Differdange	42	100.00%
Dudelange	42	100.00%
Dudelange	85	100.00%
Echternach	212	98.27%
Esch-sur-Alzette	118	96.52%
Esch-sur-Alzette	154	91.14%
Esch-sur-Alzette	54	100.00%
Esch-sur-Sûre	34	100.00%
Esch-sur-Sûre	34	96.30%
Esch-sur-Sûre	55	100.00%
Ettelbruck	140	100.00%
Ettelbruck	140	100.00%
Ettelbruck	64	85.94%
Frisange	58	98.91%



Frisange	15	83.64%
Helperknapp	97	100.00%
Hesperange	87	100.00%
Hesperange	42	96.43%
Hesperange	18	100.00%
Junglinster	145	93.94%
Kärjeng	151	100.00%
Kärjeng	66	98.77%
Kopstal	42	97.44%
Luxembourg	202	99.48%
Luxembourg	26	100.00%
Luxembourg	104	97.44%
Luxembourg	1167	98.85%
Luxembourg	33	82.35%
Luxembourg	268	96.33%
Luxembourg	78	99.40%
Luxembourg	21	98.40%
Luxembourg	70	100.00%
Luxembourg	65	100.00%
Luxembourg	177	100.00%
Luxembourg	120	100.00%
Luxembourg	172	100.00%
Luxembourg	150	96.59%
Luxembourg	20	92.00%
Luxembourg	186	100.00%
Luxembourg	27	96.30%
Luxembourg	72	98.57%
Luxembourg	600	91.67%
Mamer	48	95.56%
Mersch	33	97.44%
Mersch	116	100.00%
Mersch	117	93.16%
Mersch	91	62.92%
Mertert	80	100.00%
Mondercange	40	100.00%
Mondercange	99	93.10%
Mondercange	133	97.75%
Niederanven	80	96.25%
Redange-sur-Attert	39	98.52%
Sanem	63	100.00%
Sanem	353	82.35%
Schifflange	33	100.00%
Tandel	93	100.00%



Vianden	17	96.55%
Wahl	57	100.00%
Waldbredimus	11	100.00%
Wincrange	58	95.65%
Total	8279	97,06%

- Quelles mesures le Gouvernement entend-il mettre en œuvre afin de sensibiliser et d'inciter les communes à s'impliquer activement dans l'accueil des demandeurs de protection internationale sur leur territoire ?

Tout d'abord, il y a lieu de rappeler que l'intégralité des communes a été contactée proactivement par circulaire (n°2024-061) afin de les sensibiliser au besoin urgent d'augmenter les capacités dans ce domaine.

Par ailleurs, en tant que ministre responsable de l'Accueil, une de mes priorités est d'échanger directement avec les responsables politiques au niveau local. Ainsi, depuis plusieurs mois, les communes sont contactées au fur et à mesure par mes services afin de mobiliser des capacités supplémentaires — aussi bien sur les sites existants que dans des communes qui ne disposent pas encore d'une structure d'hébergement temporaires pour demandeurs de protection internationale (SHTDPI) sur leur territoire. Dans ce cadre, jusqu'à présent des entretiens bilatéraux ont eu lieu avec 52 communes.

Par ailleurs, il est profité également d'autres occasions pour sensibiliser aux besoins dans le domaine de l'accueil, notamment lors des cérémonies de signature du pacte communal, où les communes s'engagent à renforcer la cohésion interculturelle au niveau local, à améliorer la participation citoyenne et à lutter contre toutes les formes de racisme et de discrimination. À ce jour, 52 communes ont signé le pacte communal.

Luxembourg, le 2 décembre 2025

Le ministre de la Famille, des Solidarités, du
Vivre ensemble et de l'Accueil

(s.) Max Hahn